

JUDO - Un certificat médical indiquant obligatoirement la mention "Apte à la pratique du Judo en compétition" devra être remis à la section sportive. Les compétiteurs doivent en conserver une copie pour leur passeport sportif. Aucun élève ne sera accepté en cours sans certificat médical. Un modèle est téléchargeable sur le site internet : <https://levallois-sporting-club.com/judo/>

KARATÉ - Le certificat médical n'est plus obligatoire. Seule l'attestation de réponse au questionnaire de santé sera demandée pour les mineurs.

NOUVEAUX SPORTS - L'attestation de réponse au questionnaire de santé ou un certificat médical de moins de trois mois indiquant obligatoirement la mention « Apte à la pratique de la discipline » sont à télécharger sur le site Dokeop, lorsque l'inscription est confirmée.

PLONGÉE - Avant le premier entraînement, vous devez remettre à la section un certificat médical. Celui-ci doit être complété et signé par un médecin sur la fiche médicale spécifique, homologuée par la Fédération Française et téléchargeable sur le site internet du LSC. Vous devez fournir aussi un justificatif de niveau si vous n'êtes pas débutant.

TAEKWONDO - Certificat médical avec la mention « Apte à la pratique du Taekwondo » obligatoire et demandé tous les ans pour les adultes et les enfants.

TENNIS DE TABLE - Le certificat médical est demandé pour une première inscription, ensuite un questionnaire de santé est à renseigner, en cas de réponse négative à une seule question, un nouveau certificat médical est à présenter.

Pour les mineurs le certificat médical n'est plus obligatoire, l'attestation de réponse au questionnaire de santé est à remettre durant la semaine administrative.

TRAMPOLINE - Aucun élève ne sera accepté au 1er cours sans avoir transmis pendant la semaine administrative : mercredi 3 septembre de 16h à 20h, jeudi 4 et vendredi 5

septembre de 19h à 20h ainsi que samedi 6 septembre de 9h à 12h.

- son certificat médical ou l'attestation de réponse au questionnaire médical
- sa photo
- le formulaire de demande de licence (téléchargeable sur le page Trampoline du site internet du LSC)

VOLLEY-BALL - Conformément à la réglementation, **pour les mineurs, le certificat médical n'est plus obligatoire.**

Un formulaire de demande de licence (FFVolley) ainsi qu'un questionnaire santé seront remis par la section lors du premier entraînement ainsi qu'une fiche complémentaire de renseignements.

A partir de 18 ans, **le certificat médical devient obligatoire** : un formulaire de licence de la Fédération Française de Volley vous sera remis, à compléter par vos soins puis à faire signer et tamponner par un médecin. Ce certificat est valable 3 ans.

Les certificats médicaux sur papier libre ne seront pas acceptés.

Les documents à compléter et à fournir pour vos inscriptions seront remis sur place par la section à la rentrée sportive. Ces documents devront être rendus rapidement, et au complet, pour permettre l'établissement de la licence du joueur/joueuse auprès de la Fédération de Volley-ball



RETROUVEZ-NOUS SUR

levallois-sporting-club.fr



InfoSport

24 rue Louise-Michel

01 47 15 76 00



Direction de la Communication - Imprimerie municipale - IMPRIM'VERT®

BIENVENUE
AU LEVALLOIS SPORTING CLUB



SAISON 2025 – 2026



37 SECTIONS • 130 DISCIPLINES
18 000 ADHÉRENTS
40 MÉDAILLÉS OLYMPIQUES

Vous êtes désormais adhérent au Levallois Sporting Club

Cher adhérent,

Vous avez fait le choix de rejoindre l’une des 37 sections sportives du Levallois Sporting Club et nous tenons à vous en remercier chaleureusement. C’est pour nous une grande fierté de vous compter parmi nos 18 000 adhérents !

Vous trouverez dans cette plaquette de nombreuses informations pratiques ainsi que la liste des documents à fournir obligatoirement. Les équipes du LSC sont d’ores et déjà à votre écoute afin de vous aider à préparer au mieux votre rentrée.

Nous vous souhaitons une excellente saison sportive et serons ravis de vous rencontrer lors de nos prochains événements.

Bien sportivement,

La Direction administrative du Levallois Sporting Club

VOTRE INSCRIPTION EST DÉFINITIVE

Vous venez de recevoir la confirmation des préinscriptions qui sont désormais des **inscriptions définitives** pour la saison 2025-2026. Celles-ci seront **facturées début octobre 2025** par Levalloisirs dans le cadre de la facturation unique des prestations levalloisiennes.

Attention ! Toute année commencée est due en totalité.

Nouveauté ! Les annulations peuvent être enregistrées directement sur le portail famille entre juillet et fin août 2025.

A l’issue, les demandes d’annulation sont à adresser par courriel à annulationsport@levallois-sporting-club.fr. **Aucune annulation ne sera recevable au-delà du 15 septembre sauf en cas de situation de force majeure.** Un justificatif devra obligatoirement être fourni. Selon les cas un remboursement au prorata pourra être appliqué (hors mois écoulés jusqu’à réception de la demande écrite).

Les frais de licence et une somme forfaitaire de 20€ au titre des frais de dossier seront retenus.

CARTE D’ADHÉRENT

Comment l’obtenir ?

- **Accueil InfoSport, 24 rue Louise-Michel :**

L’accueil InfoSport ainsi que les secrétariats des sections Natation et Fitness et Cardio training sont équipés de webcams pour réaliser les photos sur place et délivrer instantanément les cartes d’adhérents.

Vous pouvez vous y présenter à compter **du 1er septembre 2025.**

Important ! L’accès aux cours sera refusé aux adhérents qui ne seront pas en mesure de présenter leur carte d’adhérent.

Un cadeau de bienvenue sera remis à chaque nouvel adhérent à la boutique du LSC au 49 rue Louise-Michel sur présentation de votre carte d’adhérent à partir du 15 septembre 2025.

ASSURANCES

Le LSC est assuré pour l’ensemble de ses adhérents auprès d’Allianz, contrat n°86 377 811 (conditions d’assurances affichées sur tous les sites sportifs).

Nous vous conseillons vivement d’informer votre assureur des pratiques sportives de chaque membre de votre famille.

Si vous ne possédez pas d’assurance “individuelle accident”, vous avez la possibilité de souscrire à une formule de garanties complémentaires en retournant le bulletin d’adhésion de la brochure ci-jointe au plus tard avant le 1^{er} entraînement.

Contacts/renseignements/remise des dossiers :

LSC – 24 rue Louise-Michel | Tél. 01 47 15 76 00

PIÈCES À FOURNIR

Elles peuvent varier le selon le sport mais en l’absence d’un dossier complet, l’enfant ou l’adulte ne pourra pas être accepté. Elles peuvent comprendre :

- **Un certificat médical d’aptitude tous les 3 ans ou l’attestation de réponse au questionnaire de santé.**
- **Des certificats médicaux spécifiques exigés par certaines Fédérations.**

Avant de consulter votre médecin, vous devez être en possession de la fiche spécifique, homologuée par la Fédération en

question. Elle devra être complétée, signée par un médecin et obligatoirement retournée à la section. Dans tous les cas, se reporter au descriptif de chaque section.

FITNESS ET CARDIO-TRAINING – Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la discipline de moins de trois mois ou l’attestation de réponse au questionnaire de santé vous sera demandé pour l’édition de votre carte d’adhérent.

Vous devez impérativement remettre ces documents pour débiter l’activité à partir du 1er septembre 2025, auprès du secrétariat de la section Fitness, au Palais des sports Gabriel-Péri (19 bis rue Gabriel-Péri) et du Centre aquatique pour le Cardio training.

ATHLÉTISME – Le questionnaire de santé ou le certificat médical devront obligatoirement être remis à la section lors du 1^{er} entraînement.

BADMINTON – Le certificat médical n’est plus obligatoire. Un questionnaire de santé est à renseigner sur le site FFBad. En cas de réponse négative à une seule question, un nouveau certificat médical sur le modèle fédéral sera demandé pour valider la licence. Votre licence doit obligatoirement être validée pour accéder aux terrains.

BOXE ANGLAISE – Une fiche médicale homologuée par la Fédération Française de Boxe Anglaise est à retirer début septembre à l’accueil InfoSport. Elle devra être complétée et signée par un médecin et une photo d’identité devra y être apposée. Ce document est à remettre aux entraîneurs de la section Boxe anglaise, lors du 1^{er} entraînement.

ESCALADE – Un questionnaire santé sera à remplir en début d’année, à remettre **obligatoirement avant le 1er cours et à adresser impérativement à la section par courriel au format PDF ou image.**

ESCRIME – Selon la catégorie, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l’escrime (surclassement, catégorie vétéran) ou une attestation relative au questionnaire de santé (CERFA) devra être présenté. Les

modèles de la Fédération seront envoyés par courriel durant l’été.

Tous les adhérents devront se présenter lors de la semaine administrative organisée début septembre **afin de compléter leur dossier de préinscription** en fournissant leur document de santé, nécessaire à la prise de la licence fédérale. Tout adhérent n’ayant pas fourni ces éléments, se verra refuser l’accès à la salle d’armes dès le 1^{er} cours.

FOOTBALL – Lorsque la préinscription aura été confirmée vous recevrez un lien de la Fédération Française de football pour la demande de licence, obligatoire pour débiter l’activité. **Attention :** le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive est remplacé par un questionnaire de santé pour les mineurs, il est inutile de vous rendre chez un médecin pour faire établir un certificat d’aptitude.

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE – L’attestation de réponse au questionnaire de santé (disponible sur le site de la section) ou le certificat médical d’aptitude à la pratique de la « Gymnastique artistique en compétition » sont obligatoires pour toutes les adhérentes mineures.

Pour les adhérentes majeures, le certificat médical est obligatoire pour l’obtention d’une licence à la FF Gym. Ces documents sont à transmettre de préférence par courriel à iscgymart@gmail.com en les enregistrant au nom et prénom de l’adhérente à remettre **impérativement** lors de la semaine administrative **Période administrative** : du lundi 1er au vendredi 5 Septembre 2025 de 15h à 19h et le samedi 6 Septembre 2025 de 10h à 12h.

HANDBALL – Pour les adhérent(e)s mineur(e)s, le certificat médical n’est plus obligatoire, une attestation de santé sera à remplir lorsque vous recevrez votre licence en ligne.

Pour les adhérent(e)s majeur(e)s

- Si le certificat médical de la saison N-1 date de moins de 3 ans, alors celui-ci reste valable et le licencié pratiquant doit fournir une attestation de santé.
- Si le certificat médical date de plus de 3 ans, il faut alors en présenter un nouveau.